



**Commune d'URBÈS**  
**Département du Haut-Rhin**  
**Arrondissement de THANN-GUEBWILLER**

## **COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBÈS SÉANCE DU 21 JANVIER 2021**

*Sous la Présidence de M. Stéphane KUNTZ, maire.*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00 et rappelle à l'ensemble du Conseil l'obligation du port du masque dans les locaux de la mairie dans le cadre du contexte sanitaire de lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Etaient présents : KUNTZ Stéphane, FUCHS Éric, LOHSS Claudia, SANTERRE-GUILLAUME Fabien, VOGEL Cécilia, WEBER Jean-Jacques, WITTERSHEIM Kévin, DAGON DURLIAT Chantal, EECKHOUT Flavie, ZUSSY Amélie.

Absent : CHIERICATO Dylan.

Absent excusé ayant donné procuration : /

### **Ordre du jour** :

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2020
3. Motion de soutien pour l'hôpital de Thann
4. Forêt : bilan 2020
5. Participation aux frais d'école de musique pour les élèves de la musique municipale
6. Fixation du montant des cadeaux des grands anniversaires et noces
7. Candidature formation numérique SOS Avenir
8. Regroupement Pédagogique Intercommunal
9. Travaux et affectation du bâtiment 14 Grand-Rue
10. Projet de travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux 14 Grand Rue
11. Camping municipal :
  - 11.1 Programme de travaux
  - 11.2 Gestion de la saison 2021

Divers - informations

### **DEL 2021-01-21/001. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Jean-Jacques WEBER, Conseiller Municipal assisté de Madame Claudia LICHTLÉ, Secrétaire de Mairie, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

### **DEL 2021-01-21/002. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020**

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2020, dont copie conforme a été adressée à tous les Conseillers Municipaux, n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DEL 2021-01-21/003. MOTION DE SOUTIEN POUR L'HOPITAL DE THANN**

La Commune d'Urbès attachée au Centre Hospitalier Saint Jacques de Thann se mobilise pour préserver l'offre de soins qu'il propose à ses administrés et plus largement à tous les habitants du territoire Thur Doller. M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes fermetures de différents services de l'hôpital de Thann : celui des urgences en 2017, de la chirurgie conventionnelle la même année et de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui des menaces pèsent sur l'hôpital de Thann et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire, présentée jusque-là comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement. Actuellement les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non réouverture du bloc opératoire, nous sommes très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann dont nous craignons la fermeture à terme.

Cette situation serait dramatique pour les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan de l'environnement. Les patients doivent maintenant se déplacer de façon systématique à l'hôpital de Mulhouse. La saturation des services de l'hôpital Emile Muller, entraîne parfois un retard dans les prises en charge et augmente ainsi les risques liés à certains traumatismes ou pathologies graves. Certains patients abandonnent les protocoles de soins en raison de la distance à parcourir et du temps nécessaire, souvent long, pour se rendre à Mulhouse. A noter que pour la Commune d'Urbès dernière commune alsacienne en limite du département des Vosges la distance avec Mulhouse est à son maximum.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ✓ ***Demande la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann,***
- ✓ ***Soutient le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire,***
- ✓ ***Autorise M. le Maire à transmettre cette motion à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,***
  - ***Au Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA,***
  - ***Au délégué territorial 68 de l'ARS,***
  - ***A Monsieur le Président de la Nouvelle Communauté Européenne d'Alsace,***
  - ***A Monsieur le Président de la Région Grand-Est.***

**DEL 2021-01-21/004. FORET : BILAN 2020**

Une présentation du bilan comptable 2020 est faite au Conseil.

Le bilan fait apparaître les résultats suivants :

**BILAN exercice 2020****Section d'investissement – achat forêt Husseren-Wesserling :**

Le deuxième acompte pour l'achat de la forêt a été versé en 2019. Fin 2019, il apparaissait un déficit de la section d'investissement de 133 645,40 €. Pour 2020, il convenait de combler ce déficit avec l'intégralité du résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement égal à 24 730,90 €. Cette affectation définitive a fait l'objet d'une écriture comptable courant 2020.

**Résultat de la section d'investissement 2020 :**

Le bilan de l'investissement 2020 se présente comme suit :

Dépenses réalisées : 0 € HT

Recettes réalisées : 24 730,90 € HT

**Résultat excédentaire 2020 : +24 730,90€.**

Résultat de la section de fonctionnement 2020

Le bilan de l'exploitation forestière 2020 se présente comme suit :

Dépenses réalisées : 72 269,77 € HT

Recettes réalisées : 50 462,99 € HT

**Résultat déficitaire 2020 : - 21 806,78 € HT.**

**TOTAL des résultats 2020 : + 2 924,12 € HT.**

Le résultat de clôture de l'exercice (résultats précédents + résultat 2020) fait apparaître un déficit de – 130 721,28 € qu'il faudra rapidement combler avec les résultats excédentaires des années à venir. Il est rappelé que ce déficit est dû à l'achat de la forêt qui n'avait pas fait l'objet de la souscription d'un emprunt en 2018. En 2020, M. le Maire a consulté des organismes bancaires susceptibles d'octroyer un emprunt a posteriori à partir de 2021 ; les réponses ont été défavorables compte-tenu de l'insuffisance de l'épargne brute (capacité d'autofinancement).

**Le Conseil Municipal prend acte des informations relatives au bilan du budget forêt 2020 qui sera repris ultérieurement en séance lors du vote du Compte-Administratif 2020.**

**DEL 2021-01-21/005. PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECOLE DE MUSIQUE POUR LES ELEVES DE LA MUSIQUE MUNICIPALE**

Dans la continuité des décisions prises par les équipes municipales précédentes, M. le Maire propose au Conseil de participer au financement des frais d'école de musique pour les élèves d'Urbès membres de la Musique Municipale d'Urbès qui suivent des cours de musique à l'école de la Haute Thur (EMHT).

Il est proposé de contribuer à hauteur de 1/3 des frais. Le premier tiers étant réglé par les familles, les deux tiers suivants directement par l'association musique municipale d'Urbès à laquelle il conviendra de rembourser le tiers de la commune sur présentation d'un justificatif comportant le nom des élèves, ainsi que la période et le montant à rembourser à l'association.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **Décide de prendre en charge 1/3 des frais d'école de musique pour les élèves inscrits à la musique municipale d'Urbès sur présentation d'un justificatif comportant le nom des élèves, ainsi que la période et le montant à rembourser à l'association,**
- ✓ **Précise qu'il convient de régler annuellement le remboursement,**
- ✓ **Précise qu'il convient de régulariser la période 2018 /2019 sur le budget 2021.**

**DEL 2021-01-21/006. FIXATION DU MONTANT DES CADEAUX DES GRANDS ANNIVERSAIRES ET NOCES**

Il est de tradition que la municipalité rende visite aux administrés fêtant leur grands anniversaires 80 – 85 - 90 -95 ... et les anniversaires de mariages à partir de 50 ans de mariages par palier de 5 ans.

Une corbeille garnie, un arrangement floral ou un coffret de vin est offert par la commune à cette occasion. Il convient de fixer le montant de ces cadeaux.

M. le Maire propose de le maintenir à 50 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments et après délibération et vote conformément aux inscriptions budgétaires annuelles :**

- ✓ **Décide de maintenir la tradition en offrant un cadeau lors des grands anniversaires et anniversaires de mariages tel que présenté par M. le Maire et fixe le montant moyen à 50 € (en tenant compte des marges possibles en fonction de la composition des paniers et colis : marge estimée à 2 euros soit 52 €) ;**
- ✓ **Impute les dépenses aux budgets annuels article 6238.**

**DEL 2021-01-21/007. CANDIDATURE FORMATION NUMERIQUE SOS AVENIR**

Dans le cadre d'un appel à projet de la conférence des financeurs d'Alsace, la société SOS FUTUR spécialisée dans le dépannage à domicile à distance ou en atelier basée à NANCY propose un accompagnement des séniors dans l'utilisation des outils numériques.

La Commune d'Urbès a été sollicitée pour participer à cet appel à projet afin que la Sté SOS Futur puisse demander des financements pour mettre en place un atelier d'initiation à la tablette numérique pour les habitants de 60 ans et plus dans le but de réduire la fracture numérique des séniors.

**Conditions du projet :**

- 10 séances de 2 h permettant d'apprendre à utiliser une tablette numérique dans ses fonctionnalités principales et quotidiennes.
- Mise à disposition du matériel complet par SOS FUTUR (12 tablettes + connexion internet)
- 10 personnes maximum.

Les seuls moyens demandés à la commune concernant l'organisation seront :

- le relais de la communication auprès des habitants, la gestion des inscriptions et la mise à disposition d'une salle pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes.

***Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments et après délibération et vote :***

- ✓ ***Emet un avis favorable à la candidature formation numérique SOS avenir pour les séniors aux conditions exposées.***
- ✓ ***Charge Mme Claudia LOHSS Adjointe au Maire de suivre le dossier.***

**DEL 2021-01-21/008. REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Pour la rentrée 2021/2022 et suite aux décisions de l'Inspection Académique relatives aux fermetures de classes, les maires et le Syndicat Scolaire du RPI Storckensohn, Mollau, Urbès se sont concertés afin d'organiser cette rentrée prochaine.

Une étude de la situation avec un nouveau schéma de regroupement a été menée en concertation avec les communes et le RPI.

M. le Maire présente au Conseil un diaporama reprenant la situation actuelle ainsi que les projections des effectifs à la rentrée 2021/2022 : 9 élèves en maternelle, 17 élèves en CP-CE1 et 14 élèves en CE2-CM1 et CM2.

Il en ressort le projet de regrouper toutes les classes sur un pôle unique qui permettrait de dynamiser l'encadrement avec l'ensemble des enseignants et des acteurs de l'école. Ce regroupement favoriserait un cadre propice à l'éducation et à l'éveil par la création de locaux ludiques et diversifiés (bibliothèque, ludothèque, salle de jeux, salle informatique). Par ailleurs les grands espaces extérieurs permettraient de voir évoluer l'ensemble des classes sans compter les avantages qui pourraient être développés en matière d'activités et interactions entre les élèves des différents niveaux.

Une présentation des points forts et des points faibles des structures situées sur les 3 communes est faite au Conseil. Incontestablement, le site d'Urbès semble être le seul à permettre l'accueil de l'ensemble des classes au vu des dimensions du bâtiment et du potentiel de développement intérieur et extérieur de celui-ci.

De même, un espace périscolaire multi accueil est mis à l'étude.

Monsieur l'Inspecteur Académique a été informé du projet. La poursuite des démarches devra être faite rapidement pour permettre d'engager l'organisation scolaire et les travaux nécessaires dès la rentrée 2021/2022.

***Le Conseil Municipal prend acte des informations communiquées par Monsieur le Maire dans le cadre du projet de regroupement scolaire du RPI dans le bâtiment situé 14 Grand'Rue à Urbès et engage Monsieur le Maire à poursuivre la démarche avec l'ensemble des communes concernées, le Syndicat Intercommunal Scolaire et l'Inspection Académique.***

**DEL 2021-01-21/009. TRAVAUX ET AFFECTATION DU BATIMENT 14 GRAND RUE**

En cas de regroupement scolaire sur le site unique d'Urbès pour la rentrée 2021/2022, le bâtiment 14 Grand'Rue fera l'objet de travaux de rafraîchissement et de travaux de mise en conformité. Le volet rénovation énergétique représenterait le plus gros budget. Le détail sera présenté dans le point suivant.

***Le Conseil Municipal prend acte des projets d'affectation du bâtiment 14 Grand Rue qui pourrait être affecté au nouveau pôle scolaire et multi accueil périscolaire après décision des communes concernées et du Syndicat Intercommunale Scolaire.***

**DEL 2021-01-21/010. PROJET DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX 14 GRAND RUE**

Les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics figurent parmi les axes privilégiés d'investissements financés par l'Etat et les régions dans l'objectif que la France soit en mesure de faire face à l'urgence climatique. Les études et les travaux seront donc particulièrement soutenus cette année. Sont visés les travaux de nature à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et spécialement les travaux portant sur les bâtiments scolaires et périscolaires qui constituent une part importante des consommations d'énergie des collectivités locales.

Il est rappelé que cette étude est indispensable pour déterminer le bouquet de travaux nécessaires à la rénovation thermique du bâtiment et constitue le point de départ du programme de travaux.

Les travaux thermiques à réaliser sur le bâtiment consistent à isoler les combles, le plancher entre le rez-de-chaussée et la cave, la façade, le remplacement des huisseries extérieures et du système de chauffage. Il conviendra également d'installer un système de ventilation des locaux.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment pour l'installation des salles de classes, des locaux annexes et des du local périscolaire consistent à créer quelques ouvertures de circulation intérieure, des mises en peinture et revêtements, quelques travaux électriques et sanitaires sur les parties impactées par les travaux ainsi qu'une réfection partielle de la toiture et l'installation d'une salle informatique avec équipement numérique.

Dans le cadre du dispositif d'aide financière de l'Etat, les dossiers de DETR (Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux et de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement) seront instruits par les services de la Préfecture du Haut-Rhin. Il est demandé aux collectivités souhaitant inscrire un projet, de transmettre avant le 31 janvier 2021 un avant-projet pour lequel la collectivité souhaite déposer une demande de subvention. Le projet de réhabilitation du bâtiment scolaire et de sa rénovation énergétique entre dans le groupe de projets subventionnables retenus par la commission. La date de dépôt du dossier complet est fixée au 26 février 2021.

Par ailleurs, la Région Grand Est et l'Ademe en application du Contrat de Plan Etat-Région s'inscrivent dans une démarche partenariale pour accélérer la transition énergétique et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de solution concrètes et d'aides au financement à travers le programme Climaxion.

Le financement porterait sur la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments et sur la rénovation basse consommation des bâtiments publics en améliorant la performance thermique par la réalisation d'un bouquet de travaux.

Un second dispositif d'aide régionale au financement de travaux d'amélioration du bâti communal réalisés par les entreprises est également ouvert aux communes de moins de 500 habitants. Les dossiers devront être déposés pour juin 2021.

Enfin, le bâtiment 14 Grand Rue a été proposé lors du recensement de bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA du programme CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Il conviendra de prendre attache auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour construire le projet et notamment obtenir une aide à l'investissement pour la réalisation de travaux dans les locaux réaffectés pour l'accueil périscolaire et ses équipements nécessaires.

Au vu de la rentrée scolaire prochaine 2021/2022, il serait primordial de pouvoir débiter le programme de travaux courant de l'été.

A l'heure actuelle l'étude énergétique est en cours de réalisation et déterminera le programme de travaux à retenir pour être éligible aux différents plans d'aides financières.

En fonction du coût des travaux et de la situation financière de la commune, il conviendra le cas échéant de poursuivre l'opération en retenant une assistance à maître d'ouvrage pour mener les études relatives à la réalisation ou à la conduite du projet, à l'aide au montage des dossiers de subventions et à la sélection du maître d'œuvre.

Le projet est conditionné à l'obtention d'un emprunt correspondant à l'autofinancement du projet par la commune. Un accord de principe devra être obtenu par un organisme bancaire avant lancement de l'opération. Par ailleurs, le démarrage des travaux ne sera effectif qu'après réception de la notification des aides et de l'accord de démarrage de l'opération.

***Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :***

***Conformément à la délibération de délégation n°26 consentie au Maire en séances du 8 juin 2020 et 20 juillet 2020 autorisant M. le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.***

- ✓ ***Autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de financement auprès des services de l'Etat pour la DETR ou la DSIL pour la réhabilitation et les travaux de rénovation thermique du bâtiment scolaire et périscolaire.***
- ✓ ***Autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de financement auprès de la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.***
- ✓ ***Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif particulier réservé aux communes de moins de 500 habitants pour les travaux d'amélioration du bâti communal ouvert au public et réalisé par les entreprises.***
- ✓ ***Autorise M. le Maire à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUIOA.***
- ✓ ***Autorise M. le Maire à solliciter une aide à l'investissement auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales.***

***Et par ailleurs :***

- ✓ ***Autorise M. le Maire à poursuivre l'étude énergétique en cours par le cabinet d'étude WEST et de solliciter une assistance à maître d'ouvrage pour poursuivre les études de réhabilitation du bâtiment 14 Grand'Rue dans le principe où le bâtiment sera affecté au groupe scolaire et périscolaire intercommunal.***
- ✓ ***Charge M. le Maire d'engager avec le RPI, le cas échéant, les démarches nécessaires pour bénéficier des aides à l'installation des équipements informatiques et numériques.***
- ✓ ***Charge M. le Maire d'établir le plan de financement nécessaire (y compris la souscription d'un emprunt) qui sera présenté au Conseil Municipal pour validation lors des séances budgétaires.***
- ✓ ***Précise que l'inscription budgétaire 2021 ne vaudra pas décision de commencement des travaux et que celle-ci sera conditionnée à la notification des aides et validation du plan de financement définitif.***

**DEL 2021-01-21/011.1 CAMPING MUNICIPAL – PROGRAMME DE TRAVAUX**

Pour l'ouverture de la saison 2021 et pour faire suite aux travaux engagés en 2020 un nouveau programme de travaux 2021 est proposé au vote du conseil municipal.

Sur le bloc des sanitaires en travaux, il reste à installer les cloisons pour un montant estimatif de 15 000 €.

Les travaux de la terrasse bois et avancé de l'accueil sont arrêtés à 15 613,56 €.

Suite au déplacement de l'entrée du camping, il reste à entreprendre les travaux d'enrobés et de bordures pour un montant estimé entre 3 000 € et 4 000 €. Les frais de déplacement de la barrière représentent également une enveloppe de 4 000 €.

Concernant la cuisine, un plan d'agencement a été établi et présenté. L'idée étant d'installer une cuisine fonctionnelle (avec une partie d'équipement neuf et une partie d'occasion). Ce financement serait supporté par le budget camping de la commune et amorti par la location du local au futur gérant.

Un nouveau mobil home serait acquis et installé en remplacement du mobil-home démonté l'automne dernier.

En fonction des crédits budgétaires disponibles, ce programme de travaux sera arrêté et inscrit au vote du budget. Pour ne pas retarder ces travaux et permettre l'ouverture du camping en avril, il est primordial d'engager ces travaux dès à présent.

**Le conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **Valide le programme de travaux tel que présenté par M. le Maire,**
- ✓ **Autorise M. le Maire à établir les offres et devis pour engager les travaux,**
- ✓ **Charge M. le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,**
- ✓ **Propose d'avancer la séance budgétaire du camping à fin février – début mars dans la mesure du possible compte-tenu de la date d'ouverture prochaine du camping fixée à début avril 2021.**

**DEL 2021-01-21/011.2 CAMPING MUNICIPAL – GESTION DE LA SAISON 2021**

Une commission « camping » a eu lieu le 7 janvier dernier au cours de laquelle les époux DREYER, candidats à la reprise de la gestion de la saison 2021 se sont présentés.

La gestion 2021 sous forme de régie municipale serait privilégiée. Deux contrats de travail en CDD saisonniers à temps non complet pourraient être signés avec le couple. M. Vincent DREYER serait affecté à l'entretien et à la réception du camping. Mme Astrid DREYER serait employée pour le nettoyage des sanitaires et la suppléance de son époux. En parallèle, elle tiendrait la partie restauration sur son compte personnel moyennant un loyer pour l'occupation des locaux.

Une convention précaire de location des locaux de restauration sera établie pour une durée maximum d'un an.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :**

- ✓ **Autorise M. le Maire à ouvrir deux postes de saisonniers contractuels à temps non complet pour la période couvrant la saison 2021.**
- ✓ **Autorise M. le Maire à recourir à la création d'un poste contractuel complémentaire à temps non complet sur une durée de deux fois 1 mois en cas d'accroissement temporaire du travail pour la mise en route de la saison, la charge de travail importante courant juillet août ou la fermeture du camping.**
- ✓ **Charge M. le Maire d'établir un projet de convention d'occupation précaire des locaux de restauration qui ne pourra excéder 1 an sans renouvellement tacite.**

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATIONS**

- **Vitrine exposition de l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église**

Il a été commandé auprès des Ets FUCHS SAS une vitrine destinée à accueillir l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église. Le montant de l'installation s'élève à 1 024,10 € TTC.

**DIVERS - INFORMATIONS**

---

- **Communication - fêtes et cérémonies - remerciements :**

Urbès Info n°3 : point sur cette édition qui sortira prochainement. L'édition du journal annuel est prévue en avril 2021.

Les grands anniversaires remerciements + cartes de vœux adressés au CM.

La fête de Noël des Aînés n'ayant pas eu lieu en raison du contexte sanitaire, les bons cadeaux et les corbeilles garnies ont été distribués par la municipalité le 19/12/2020.

De nombreuses cartes et mails de remerciements sont parvenus en mairie. L'opération a été très appréciée par les aînés.

Distribution des sacs d'ordures ménagères 2021

Remerciements aux conseillers municipaux ayant participé aux permanences pour la remise des sacs d'ordures ménagères à la population :

- En semaine : Chantal DURLIAT DAGON, Cécilia VOGEL, Amélie ZUSSY
- Le samedi matin : la municipalité.

➤ **Travaux et budgets**

Vote des budgets prévus en mars 2021.

Une commission sera réunie au préalable pour prendre connaissance des opérations d'investissement à prévoir en fonction des décisions prises et leur plan de financement.

Vente du mobilier du commerce : pour permettre de vider les locaux, il est proposé de mettre en vente une partie du mobilier restant sachant que certains biens pourront être réutilisés au camping.

➤ **Agenda :**

- Fin février début mars : commission budget du camping.
- Mars : commission budget (budget principal et forêt) et séance du CM pour vote des budgets.

Clôture de la séance à 23 h30